



Licenciement pour détention de cannabis

Par **MAC**, le **10/10/2009** à **15:00**

Bonjour,

Je fais appel à vous car je n'ai pas trouvé de réponse concrète sur les forums.

Je travaille actuellement en tant que vendeuse multimédia depuis 6 mois dans une entreprise .
Jeudi 15 octobre, J'ai rendez-vous avec le directeur de mon magasin pour un entretien en vue d'un licenciement. Ce dernier n'a pas voulu me donner le motif de ce licenciement. Je suis donc mise à pied jusqu'au rendez-vous.

Je pense donc à une erreur que j'ai commise..

C'est vrai que je fume à l'occasion, et ce jour-là, mon chef a trouvé sur un bureau vendeur un paquet de cigarettes contenant un micro bout de cannabis. , j'ai donc avoué qu'il était à moi mais lui ai dit que je ne l'aurai pas introduit dans le magasin mais était resté dans mon vestiaire. Il m'a donc convoquée et m'a mise en garde il y a environ un mois.

Cette erreur est-elle considérée comme faute grave ?!

Si oui, quelles seront les conséquences ormes le non-droit à prétendre au chômage (étant donné que j'ai retrouvé du travail). Dois-je impérativement effectuer mon mois de préavis ?

Merci d'avance pour vos réponses

A bientôt